

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

ANNEE 2024 – PUBLICATION 2025

	Indicateur calculable (1=où, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,6	40	39
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	20	3,3	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	15	1,5	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				100	94
INDEX (sur 100 points)				100	94

ÉCARTS DE REPRÉSENTATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PARMIS LEURS CADRES DIRIGEANTS ET LES MEMBRES DES INSTANCES DIRIGEANTES.



25% **75%**

En application des dispositions légales et compte tenu des points atteints aucune mesure de correction n'est à mettre en œuvre.

